

## REGLEMENT DES INTERCLUBS NIVEAU REGIONAL / NATIONAL 3 - SAISON 2014 - 2015

2 niveaux de compétition au 1er tour - 3 niveaux au 2ème tour.

### Niveau 1 /

Brassage régional - Pas de montée possible en N3 après le 1er tour.

Les règles :

Participation mixte - 1 relais obligatoire ( - 500 points en cas d'absence)

Possibilité de présenter 3 athlètes sur une même épreuve.

1 athlète peut participer à 2 épreuves + 1 relais. Interdiction de doubler une course à partir du 800 m.

Les cadets et cadettes sont autorisés dans tout le programme sauf 3000 Steeple - 5000 m - interdiction de faire un 200 m + 1 course au dessus du 200 m. en conséquence 1 cadet (te) à la possibilité de faire un 200 m ou plus et un 4x100 - ou 100 - 100 h - 110 h et un relais 4x100 ou 4x400.

Interdiction aux minimimes.

Montée de barre hauteur : Multiple de 10 à partir de la barre la plus basse jusqu'à 1.40 m chez les femmes et 1.60 m chez les hommes. Ensuite de 5 en 5 tout le reste du concours - possibilité de sauter à toutes les barres. Perche idem, mais multiple de 20 jusqu'à 2.00 m chez les femmes et 2.80 m chez les hommes. Ensuite de 10 en 10 tout le reste concours.

Présence de 2 jurys pour 4 à 12 athlètes engagés - dont 1 régional titulaire ou en cours de formation

Présence de 4 jurys à partir de 13 athlètes dont 2 de niveau régional titulaire ou en cours de formation

Obligation de présenter un pointeur par club présentant des athlètes dans les épreuves de marche, de 5000 m et 3000 m steeple. (pas de pointeur pas de départ des athlètes du club en défaut).

Absence de jury ou jury ne remplissant pas la qualification prescrite - 500 points

La finale Régionale se joue au 2ème tour, avec les 8 meilleurs clubs du 1er tour en tenant compte des éventuelles descentes de la poule N3.

Les autres clubs participent à la finale Promotion.

### Niveau 2 / N3

Règlement interclubs N2

Spécificités : Au premier tour, montée de barre hauteur et perche idem du tour régional

2ème tour règlement N2.

Présence de 6 jurys dont 1 fédéral et 2 de niveau régional titulaire ou en cours de formation.

Absence de jury ou jury ne remplissant pas la qualification prescrite - 500 points

Obligation de présenter un pointeur par club présentant des athlètes dans les épreuves de marche, de 5000 m et 3000 m steeple. (pas de pointeur pas de départ des athlètes du club en défaut).

La finale se déroule avec les 8 meilleurs clubs du 1er tour. (ou moins si moins de 8 équipes engagées).

Les autres clubs redescendent dans la poule régionale ou en promotion suivant leur total de points.

Le titre est attribué au vainqueur du 2ème tour.